

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU BUDGET 2021
ET
DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
2021, 2022 ET 2023 PAR VISIOCONFÉRENCE**
(article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., c. C-19))

PRENEZ AVIS que le budget 2021 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 seront présentés lors de deux séances extraordinaires à être tenues le **mercredi 16 décembre 2020** par visioconférence.

La séance portant sur le budget de l'année 2021 aura lieu à compter de **18 h** et sera suivie de celle relative au programme triennal des immobilisations à **18 h 30**. À chacune de ces séances, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet des séances.

Les citoyens sont invités à communiquer leurs questions en les transmettant par courriel à greffe@sadb.qc.ca, avant le 16 décembre 2020 16 h et à visiter le site internet de la ville sur lequel un procès-verbal détaillé sera diffusé sous la rubrique « Vie démocratique ».

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 7 décembre 2020.

Me Jennifer Ma, greffière